

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.02.2004

revue le : 20.02.2004

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** VITA CERAMICS ETCH
- **Code du produit** FCE3, FCE6
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent caustique
- **Producteur/fournisseur :**
VITA Zahnfabrik
H. Rauter GmbH & Co. KG

Postfach 1338
D 79704 Bad Säckingen

Tel.: ..49/07761/562-0
Fax: ..49/07761/562299

- **Renseignements en cas d'urgence :** Tel.: ++49-(0)761-19240

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5	acide sulfurique	 C; R 35	2,5-10%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8	acide fluorhydrique	 T+,  C; R 26/27/28-35	2,5-10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol	 F; R 11	2,5-10%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



T Toxique
C Corrosif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 35 Provoque de graves brûlures.

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Remarques générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.02.2004

revue le : 20.02.2004

(suite de la page 1)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

· **Les précautions individuelles:**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Éviter le contact avec la substance

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Ne conserver que dans le fût d'origine

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec d'autres produits dangereux

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.02.2004

revue le : 20.02.2004

(suite de la page 2)

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7664-39-3 acide fluorhydrique

VME Valeur momentanée: 2,5 mg/m³, 3 ml/m³

7664-93-9 acide sulfurique

VME Valeur momentanée: 3 mg/m³
Valeur à long terme: 1 mg/m³

- **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme : liquide
Couleur : rouge clair
Odeur : presque inodore

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : 100°C

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.02.2004

revue le : 20.02.2004

(suite de la page 3)

· Point d'inflammation:	<i>non applicable</i>
· Auto-inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion :	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Pression de vapeur à 20°C:	<i>23 hPa</i>
· Densité à 20°C:	<i>1,06 g/cm³</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	<i>entièrement miscible</i>
· Valeur du pH à 20°C:	<i>2</i>
· Teneur en solvants :	
<i>solvants organiques</i>	<i>3,2 %</i>
<i>eau :</i>	<i>82,6 %</i>
· Teneur en substances solides :	<i>1,5 %</i>

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Réactions dangereuses** *Effet de corrosion*
- **Produits de décomposition dangereux :** *Vapeurs toxiques et caustiques.*

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** *Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.*
- **des yeux :** *Effet fortement corrosif.*
- **Sensibilisation :** *Aucun effet de sensibilisation connu.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
- Toxique*
- Corrosif*
- L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.*

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
- Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant*
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.*
- Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.*
- Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

13 Informations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.02.2004

revue le : 20.02.2004

(suite de la page 4)

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 14 acides

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 86
- **No ONU :** 2922
- **Groupe d'emballage :** II
- **Note de danger :** 8+6.1
- **Désignation du produit :** Liquide corrosif toxique, n.s.a., acide fluorhydrique, acide sulfurique contenant plus de 51% d'acide

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 8
- **No ONU :** 2922
- **Label :** 8+6.1
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, SULPHURIC ACID)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID ONU :** 2922
- **Label :** 8+6.1
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, SULPHURIC ACID)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.02.2004

revue le : 20.02.2004

(suite de la page 5)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

T Toxique
C Corrosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

acide fluorhydrique
acide sulfurique

· **Phrases R :**

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
35 Provoque de graves brûlures.

· **Phrases S :**

4 Conserver à l'écart de tout local d'habitation.
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

· **Prescriptions nationales :**

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	2,5-10

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

11 Facilement inflammable.
26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
35 Provoque de graves brûlures.

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**